

Rwanda : le Parquet fait appel de la libération de Diane Rwigara

Deutsche Welle, 15.12.2018 L'opposante a été libérée le 5 octobre dernier puis acquittée par la Haute cour de Kigali. Mais le procureur général a fait appel. C'était un vendredi. Un vendredi inattendu pour l'opposante rwandaise Diane Rwigara. Ce 5 octobre, elle est libérée sous caution. Elle était emprisonnée depuis un an "et ne s'attendait pas à être libérée", dit alors son avocat, maître Pierre Célestin Buhuru. Le 6 décembre, elle est acquittée d'incitation à l'insurrection par un tribunal de Kigali.

Mais quelques jours plus tard, ce mercredi 12 décembre, Jean Bosco Mutangana, le procureur général du Rwanda, annonce qu'il fait appel de l'acquittement de l'opposante et de sa mère. "Une chasse aux sorcières" Le procureur général du Rwanda, Jean Bosco Mutangana, justifie sa décision de faire appel par le fait que les preuves présentées devant la Haute cour n'ont pas été complètement prises en compte. Ce que conteste Diane Rwigara qui reste imperturbable. "Il n'y a pas eu de preuves devant la Haute cour, il n'y en aura pas devant la cour d'appel", dit-elle. "Tout ceci est juste un moyen d'essayer de me faire taire. C'est pour ça que je demande au parquet d'accepter et de respecter la décision du tribunal. Il faut qu'ils mettent fin à cette chasse aux sorcières." Une justice vraiment indépendante ? En attendant le verdict de la cour d'appel, Gerd Hankel, expert en droit international à l'Institut pour la recherche sociale de Hambourg, dans le nord de l'Allemagne, continue de croire en l'innocence de Diane Rwigara. "A mon avis, elle n'aurait jamais dû être accusée. Elle n'a rien fait", assure-t-il, avant de remettre en cause l'indépendance de la justice rwandaise. "C'était un acte de vengeance pour calmer l'opinion interne et puis elle a osé hausser le ton, elle a osé critiquer le régime. Et dans des Etats comme le Rwanda, la justice ne constitue pas le troisième pouvoir." Intervention de Paul Kagame L'abbé Thomas Nahimana, le secrétaire général du parti d'opposition ISHEMA, tient des propos similaires et pense savoir que l'appel n'aura pas de suite. "Diane n'aurait pas été acquittée si Kagame n'avait pas décidé de l'acquitter. Donc c'est un peu de politique qu'ils sont en train de faire", estime-t-il. "C'est pourquoi le procureur essaie de calmer les gens, de calmer l'opinion. Mais je suis absolument sûr qu'il ne fera rien. Diane Rwigara - fille d'un ancien financier du FPR au pouvoir - et sa mère étaient poursuivies en première instance pour incitation à l'insurrection. En 2017, Diane avait voulu participer à l'élection présidentielle d'août de la même année. Sa candidature avait été rejetée pour falsification de signatures.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});